

LE CCAG DE MAITRISE D'OEUVRE

Cette formation détaille les enjeux du CCAG-MOE et donne un savoir-faire pratique et opérationnel en matière de gestion de marchés publics de maîtrise d'œuvre.

■ Objectifs opérationnels

- Sécuriser l'exécution des marchés publics de maîtrise d'œuvre
- Équilibrer les relations contractuelles entre acheteurs publics, entreprises de maîtrise d'œuvre, entreprises de travaux
- Maîtriser les clauses économiques et financières qui s'appliquent aux marchés de maîtrise d'œuvre
- Répondre aux obligations des garanties et assurances en cours et en fin de chantier

■ Public Concerné

- Agents chargés de préparer la passation des marchés et d'en suivre l'exécution
- Juristes
- Gestionnaires
- Acheteurs

🕒 Durée

14.00 Heures 2 Jours

■ Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

■ Parcours pédagogique

Encadrement juridique et contractualisation

- Présentation des principales dispositions du CCAG de Moe
- Articulation entre le livre IV du CCP et le CCAG de Moe
- Pièces contractuelles dans les marchés de Moe: comprendre la lecture des pièces administratives, financières et techniques.
- Modalités de contractualisation
 - Titulaire du marché de Moe
 - Mode de dévolution des marchés
- Modalités de paiement des cotraitants
- Gestion de la défaillance d'un des cotraitants en cours d'exécution
- Sous traitance dans les marchés de Moe

Clauses spécifiques d'exécution du marché de MOE

- Clauses spécifiques d'exécution
- Obligations de moyens
- Développement durable

Gestion des délais dans un marché public de maîtrise d'œuvre

- Gestion des délais
 - Durée d'un marché de maîtrise d'œuvre
 - Délais d'exécution des marchés publics de Moe phasés
 - Décisions de prolongations de délai : rôle du MOA
 - Mesures à prendre lorsque l'incidence de délais excède 10%

Pénalités et primes

Gestion financière d'un marché public de MOE

- Natures de prix
- Clauses financières et de paiement dans les marchés publics
- Exécutions complémentaires

Mesures coercitives et la résiliation du marché

- Mesures coercitives
- Résiliation dans le cadre des marchés de Moe

- Suspension des prestations

Admission des prestations

- Généralités
- Modalités et effets de la réception
- Différents cas d'admission

Utilisation des résultats

- Généralités
- Régime des connaissances antérieures
- Concession des droits d'utilisation des résultats

Garanties et assurances

- Obligations d'assurance des maîtres d'œuvre
- Obligations d'assurance du maître d'ouvrage
- Assurances facultatives du maître d'ouvrage

Contentieux et litiges

- Règlements amiable
- Règlements juridictionnels

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'apports méthodologiques et juridiques, d'illustrations au travers d'exemples, de cas pratiques, d'échanges et de retour d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et conducteur de travaux ou ingénieur travaux.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com